

POPULATION DE L'IDS²

- POPULATION (2016)
- 20 461 (+11,7 % par rapport à 2011)
 - 5725 familles (avec au moins 1 enfant)

REVENU MOYEN : 142 373 \$ par ménage

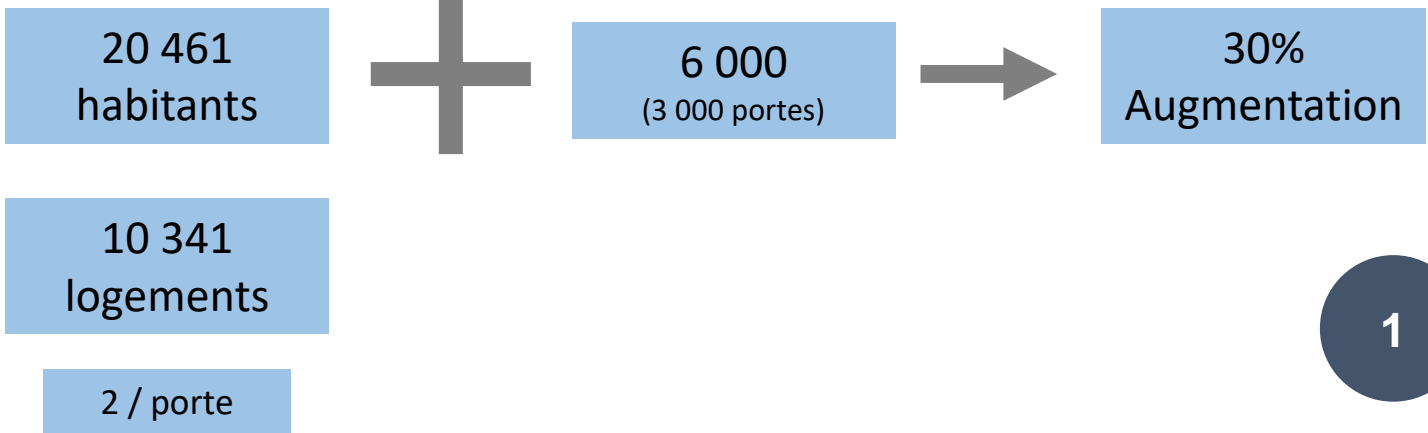
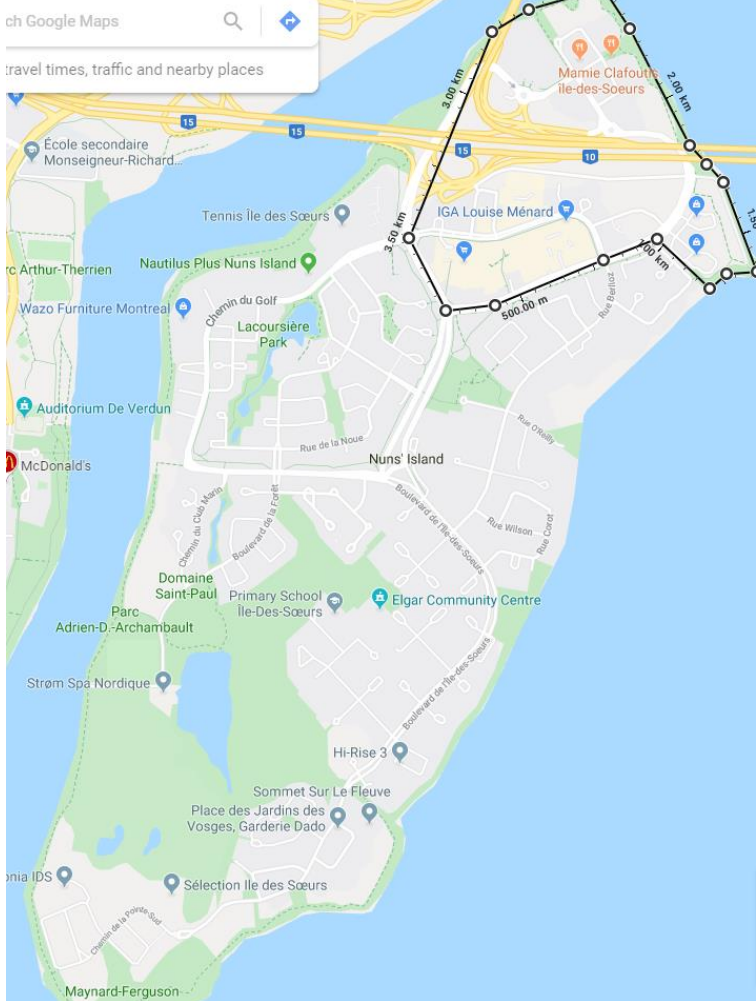
SCOLARITÉ : 63,5 % de diplômés universitaires

POPULATION IMMIGRANTE : 38,7 %

LANGUE : 86,8 % francophone ou bilingue

HABITATION

- 10 341 logements
(±70 % propriétés-copropriétés, ±30 % locatif)



1

Penser Globalement pour l'ensemble de l'île et non seulement le secteur concerné.

Favoriser transport actif **sécuritaire!**

Autobus

Une seule voie circulation

Stationnements

Arrêt d'autobus?

Risque d'empotierage



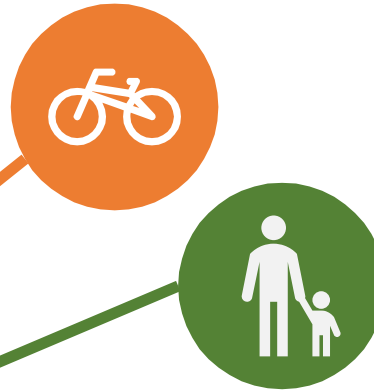
Vision d'ambiance proposée pour la revitalisation de la place du Commerce

IMAGE | GRAPH SYNERGIE B

Configuration non fonctionnelle
Compromis – manque d'espace



Etat actuel de la place du Commerce



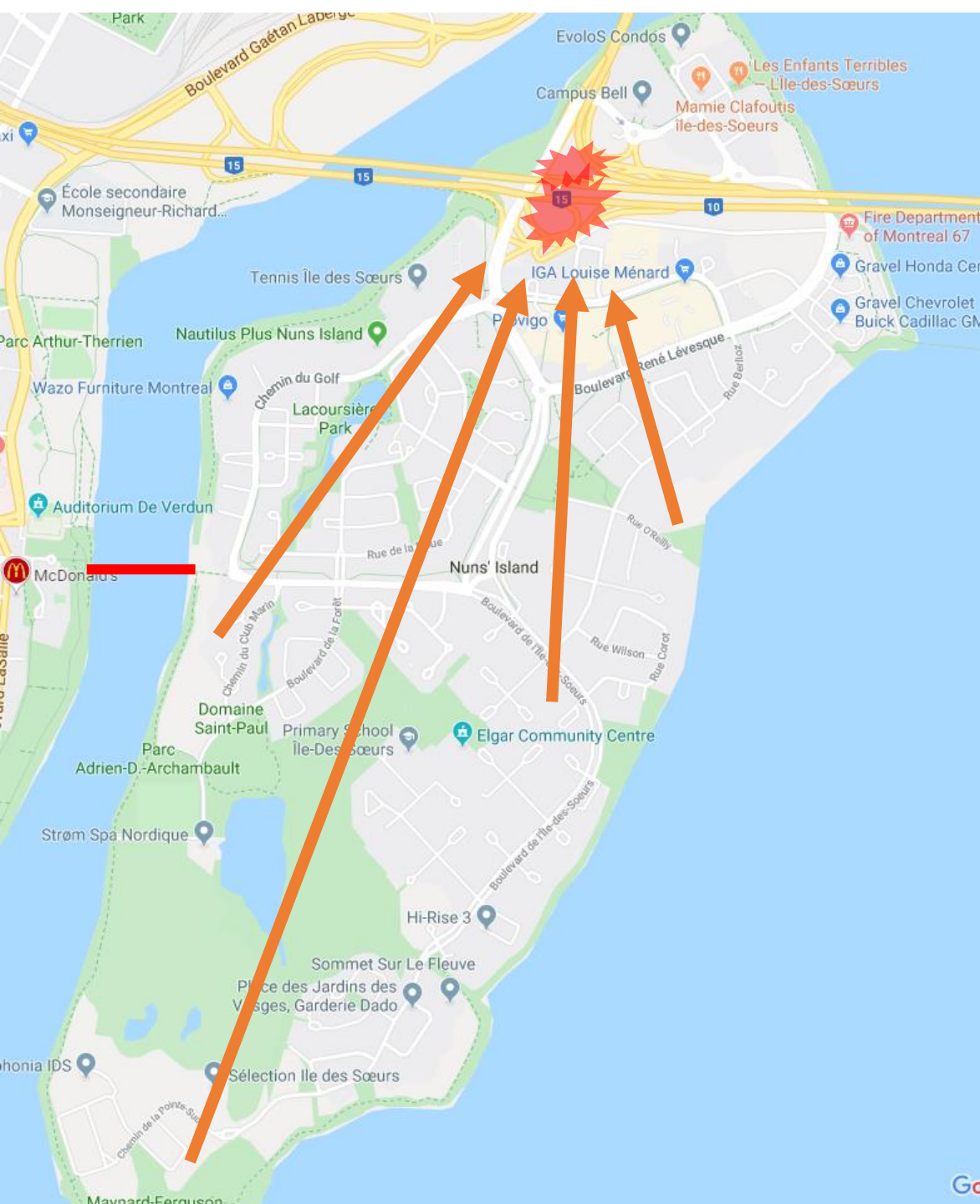
- Piste actuelle est plus sécuritaire
- À l'écart de la route
 - Pas de risque d'emportière



Vision d'ambiance proposée pour la revitalisation de la place du Commerce

Pourquoi on la ferait moins sécuritaire?

- 2 Mettre la piste cyclable à **l'écart** de la route



- 1 île
- 30 000 habitants
- Sorties convergent 1 point

Sécurité ?

3

Besoin d'un pont de services

- Pompiers, Ambulances, Police
- Transport actif



PHOTO COURTOISIE D'ADHOC ARCHITECTES

Le pont était déjà prévu au plan d'aménagement original





Pont donnera accès:

- Station Métro de l'Église
- Plage
- Auditorium
- Hôpital
- Écoles secondaires
- Pistes cyclables
- ...

Désengorge

- Réseau local autobus (déjà saturé heures de pointe)



Transport collectif

- Offrir un service direct entre le REM et tous les secteurs de L'IDS
- Simplifier les trajets de bus (emprunter les mêmes rues dans les deux directions)
- Faciliter les déplacements internes à L'IDS
- Maintenir un lien bus vers le centre-ville et Verdun
- Conserver, voire bonifier la fréquence de service offerte actuellement
- Offrir un service aux mêmes heures que le REM (7j/7, de 5 h à 1 h) pour tous les secteurs de L'IDS



Schématisme des principes pour le transport collectif

4

Transport collectif

- Parcours doit être linéaire (et non circulaire)
- Petits autobus (navette) électriques
- Haute fréquence, heure de pointe



5

Navette autobus métro de l'Église

OUI

Mettre en valeur le caractère
verdoyant de la cité-jardin

Recul des bâtiments

Verdissement (% superficie plantée du terrain, plantation d'arbres, toits et murs verts)

Qualité des aménagements extérieurs (types de végétaux, entretien)

TAUX DE VERDISSEMENT

OUI

Non

Un taux de **verdissement minimal de 35 %** doit être prescrit à la réglementation d'urbanisme. Aux fins du calcul de ce taux, une partie d'un **toit végétalisé peut être prise en compte.** Le taux de verdissement minimal facilitera l'atteinte des objectifs de verdissement pour le secteur, de perméabilité des sols pour la gestion de l'eau de pluie de même que d'augmentation du nombre d'arbres en lien avec le plan d'action canopée de Montréal.



6

Exiger taux minimum de verdissement **au sol**

Montréal, le 4 septembre 2013

Monsieur Laurent Blanchard, Maire par intérim
Madame Josée Duplessis, Présidente du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique sur le Projet de construction d'une école primaire
à l'Île des Sœurs

terre, se retrouvent en transport scolaire pendant près de deux heures chaque jour. Soulignons que la Commission scolaire Marguerite Bourgeoys (CSMB) prévoit que la croissance de la population d'âge scolaire nécessitera qu'une 3^e école primaire soit construite dans 6 ans.

Recommandation 3

La commission recommande à l'arrondissement de constituer dès à présent des réserves foncières, par exemple, sur les terrains Levert et Chemin du Golf. Des démarches pourraient également être entreprises pour décontaminer le lot Archambault. Ceci afin de répondre adéquatement aux besoins qui auront été identifiés, à court, moyen et long termes.

Terrain 3^e école

7

Réserver terrain 3^e école **avant** que les projets de développements soient acceptés (pire encore... complétés)

Assurer qu'il y aura des **terrains** pour les **écoles**

Stationnement

EXIGENCES DE STATIONNEMENT

Les dispositions de la réglementation d'urbanisme doivent respecter les règles suivantes en ce qui concerne les normes de stationnement hors rue pour l'ensemble du secteur de planification. Ces normes visent à réduire l'utilisation de l'automobile au sein de nouveaux projets immobiliers afin de prioriser l'utilisation du transport collectif et actif ainsi que l'autopartage.

- Prévoir que le nombre maximal de cases de stationnement autorisé par logement ne dépasse pas 0,75 et n'exiger aucun nombre minimal de cases.

Stationnement nouvelles résidences

Ratio stationnement 0,75

$3\ 000 \times 0,25 = 750$ sans espaces + visiteurs

Réduire utilisation automobile

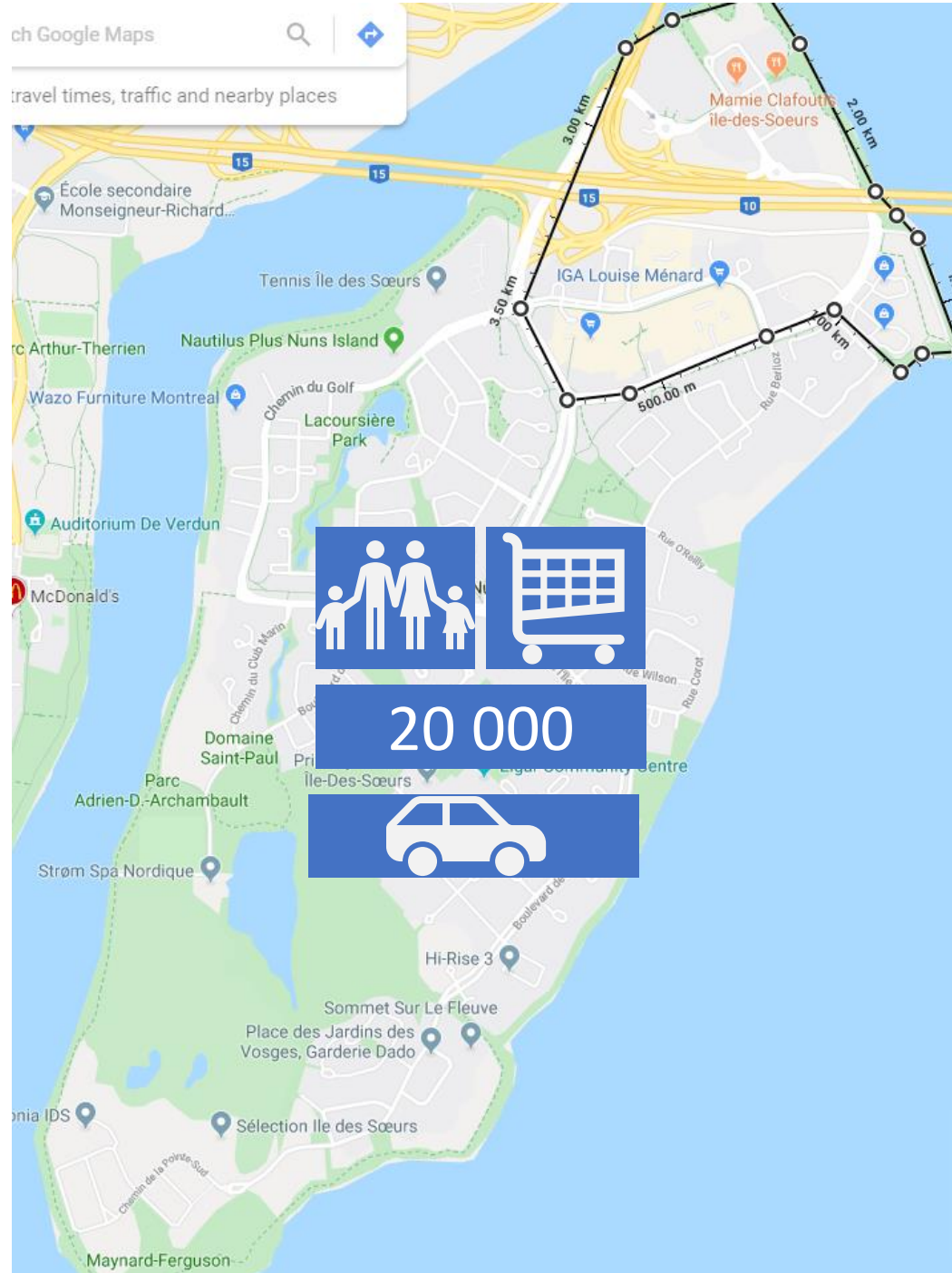


Posséder automobile



8

Prévoir suffisamment d'espaces dans les nouvelles rues pour éviter débordements dans les quartiers avoisinants.



Stationnement commerces

9

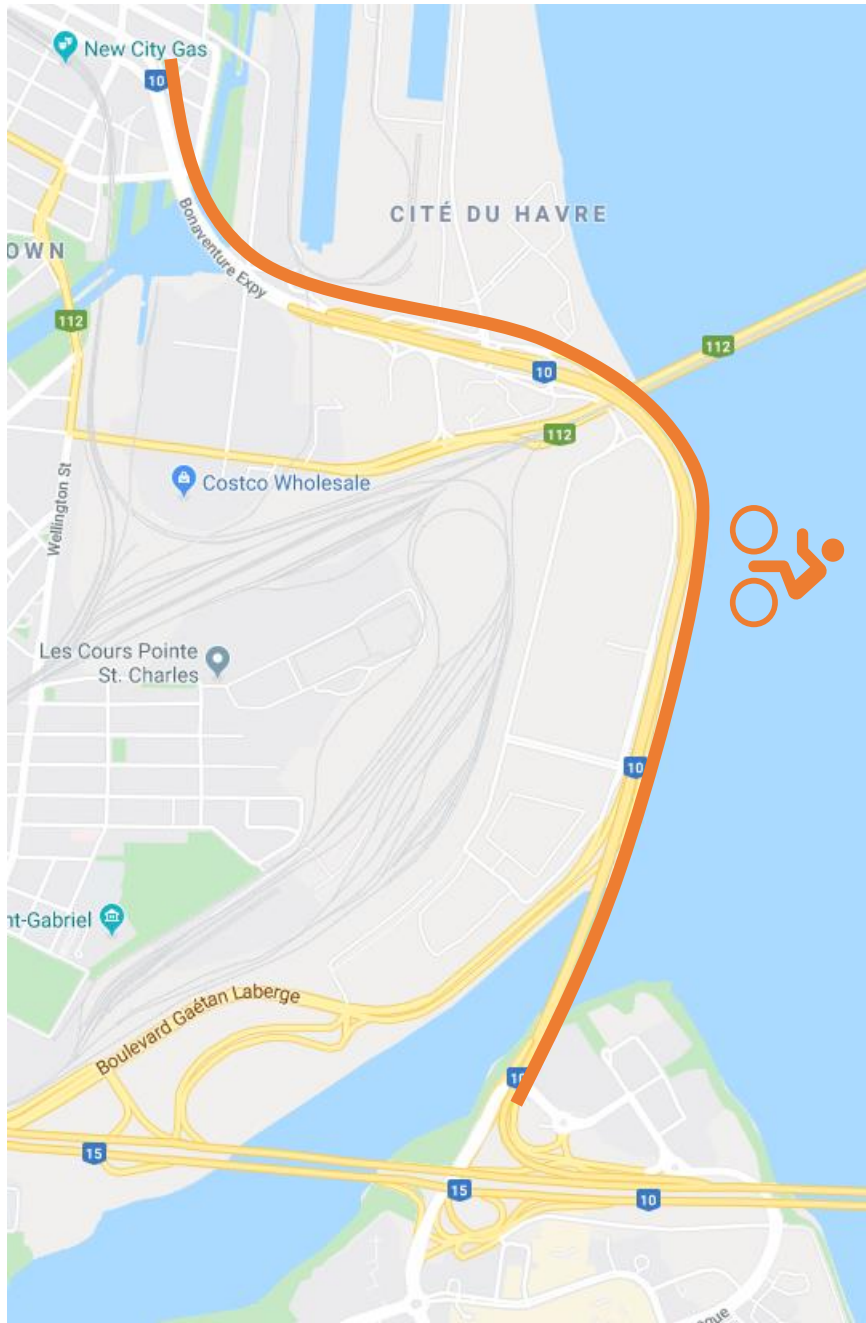
Prévoir suffisamment d'espaces de stationnement pour les commerces

Stationnement sous-terrain
Prévoir hauteur suffisante

fourgonette, boîtes ski

Si non ...





Transport actif

10

Ajouter lien cyclable Pointe-Nord Cité-du- Havre le long du fleuve

1 Penser globalement pour l'ensemble de l'île.
Pas seulement le secteur concerné.

2 Mettre la piste cyclable à l'écart de la route

3 Construire un pont de services

4 Améliorer efficacité du réseau local d'autobus à
IDS

5 Ajouter navette autobus vers le métro de l'Église

6 Exiger taux minimum de verdissement au sol

7 Réserver à l'avance des terrains pour les écoles

8 Prévoir suffisamment d'espaces dans les nouvelles
rues pour éviter débordements dans les quartiers
avoisinants.

9 Prévoir suffisamment d'espaces de stationnement
pour les commerces

10 Ajouter piste cyclable de la Pointe-Nord
à la Cité-du-Havre le long du fleuve